

Concept d'hygiène de l'ESBV

Ce concept s'adresse à toutes les personnes ayant une fonction dans le bâtiment scolaire de l'ESBV. Il entre en vigueur le 1er août 2020.

Généralités:

- Dans la mesure du possible, les règles et mesures d'hygiène doivent continuer à être respectées. Les élèves ont donc l'interdiction formelle de se toucher (se faire la bise, se prendre dans les bras, se serrer la main et autres signes d'appartenance aux groupes, ...), doivent se désinfecter ou se laver régulièrement les mains et restent à la maison en cas de symptômes. Les élèves ne se partagent ni nourriture, ni boisson personnelle.
- Les enseignants respectent aussi bien que possible une distance de deux mètres avec les élèves et leurs collègues.
- Selon les lignes directives cantonales, le port du masque n'est pas judicieux dans le contexte scolaire (en classe). Chacun est néanmoins libre d'en porter.

Entrées du bâtiment:

- Les portes d'entrée du bâtiment seront ouvertes de 7h40 à 8h00 et de 13h40 à 14h00 afin d'éviter au maximum que les élèves et les enseignants ne touchent les poignées.

Bâtiment:

- Les toilettes seront utilisées par une seule personne à la fois. Des gels hydroalcooliques seront placés à l'entrée des toilettes.
- Les élèves évitent au maximum de toucher les rampes des escaliers. Celles-ci seront nettoyées régulièrement par le concierge.
- Les élèves doivent éviter autant que possible les déplacements inutiles dans le bâtiment.
- Lorsque la distance de 1,5m n'est pas possible à respecter entre les adultes, ces derniers se doivent de porter le masque.

Salles de classe:

- Les poignées des portes des classes sont uniquement touchées par les enseignants.
- Des gels hydroalcooliques seront placés dans chaque salle de classe. Les élèves se désinfectent les mains en début de chaque leçon.
- Les bancs et chaises de toutes les classes doivent être régulièrement désinfectés, soit à la fin de la troisième heure du matin, à la fin de la cinquième heure du matin et lors de la dernière leçon de l'après-midi. Une exception doit être faite pour les salles d'informatique. Ces dernières sont désinfectées après chaque passage.
- Les enseignants sont responsables de bien aérer les classes en laissant les fenêtres ouvertes le plus souvent possible. Dans la mesure où cela ne perturbe pas le bon déroulement de la leçon, les portes des classes restent également ouvertes.
- Dans la mesure du possible, les élèves restent assis à la même place et évitent de se prêter du matériel.
- Dans la mesure du possible, les élèves sont assis seuls à un banc.

Casiers:

- Les casiers sont à nouveau disponibles pour les élèves. Néanmoins, les élèves se rendent le moins souvent possible à leur casier.

Récréations:

- Si les élèves ne doivent pas changer de classe, ils restent dans leur classe durant les pauses de 5 minutes.

Transports scolaires:

- Les élèves seront obligés de porter un masque dans les transports publics (train et bus scolaire). Les conducteurs de bus ont reçu l'ordre de ne pas transporter les élèves n'ayant pas de masque.

- L'école fournit à chaque élève externe (Péry, La-Heutte, Sonceboz et Cortébert) deux masques en tissu lavables et réutilisables. Les élèves sont responsables de ces masques. S'ils les perdent, ils sont tenus de s'en procurer un nouveau.
- Les élèves ont l'interdiction de s'asseoir sur les places avant des bus.
- Les chauffeurs désinfecteront les bus chaque soir.
- Les règles et mesures d'hygiène étant impossibles à respecter dans les bus scolaires et dans les trains, il est recommandé aux élèves, dans la mesure du possible, de venir à l'école par leurs propres moyens.

Sanctions:

- Les élèves ne respectant pas les règles édictées dans le cadre du concept d'hygiène de l'ESBV seront sanctionnés.